

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 411/SLAG relatif au régime de l'émission en Côte Française des Somalis.

n° 411/SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 mai 1974

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1974

Date du numéro
10 juin 1974

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas, Vu l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire :

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

— Est promulgué dans le Territoire français des Afars et des Issas. Le décret n° 74-391 du 8 mai 1974 portant modification de l'article 6 du décret n° 49-377 du 17 mars 1949 relatif au régime de l'émission en Côte Française des Somalis.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation le Haut-Commissaire adjoint, R. GAUGER.